

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 38

N° 807

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 807

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 38

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« ainsi que le contenu de cette liste, précisant notamment le nom des médicaments biologiques concernés, leur dosage, leur posologie et leur indication thérapeutique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de mieux sécuriser la prescription et la délivrance des médicaments biosimilaires, il est proposé que la liste de référence instituée par l'article précise le nom des médicaments biologiques concernés, leur dosage, leur posologie et leur indication thérapeutique.